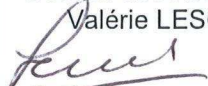




Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

<p>Affiché au siège de la CAGB le :</p> <p>21 mars 2017</p>	<p align="center">Séance du jeudi 16 mars 2017 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle Robert Schwint</p>	<p align="center">Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées, Valérie LESOUEF</p> 
--	---	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 16/03/2017 à 18h00 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 09/02/17

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Elsa MAILLOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 09/02/17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R.1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2017)

Mme K. ROCHDI et M. R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et Néolia pour un montant total de 1 494 993,65 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (aide aux communes, approvisionnements et magasins, TIC, environnement et cadre de vie, SYBERT)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de mission aide aux communes à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chef de secteur magasin au sein du service approvisionnements et magasins à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de développeur informatique au sein du Département Technologies de l'Information et de la Communication à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de conseiller en énergie partagé (CEP) au sein du service Environnement Cadre de vie à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de technicien téléphonie au sein du Département Technologies de l'Information et de la Communication à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de gestion administrative et marchés publics au sein du SYBERT à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ Information du Bureau - Gestion du Port Fluvial d'Agglomération - Bilan 2016 et perspectives 2017

Le Bureau prend connaissance du bilan 2016 et des perspectives 2017 concernant la gestion du Port Fluvial d'Agglomération.

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Projet « La base des pratiques » - Convention de partenariat avec le Café des pratiques

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'un soutien au démarrage du projet de la Base des pratiques à hauteur de 4 000 € prélevés sur l'enveloppe PCAET,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention figurant en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur :

- les 15 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 113 640 €,
- la nouvelle demande de subvention AAPEL de Mme PIERRON d'un montant de 7200 € qui modifie et remplace celle accordée par le Bureau du 28/01/2016,
- les 2 demandes de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 6 150 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.2 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Première programmation - Subventions inférieures ou égales à 10 000 €

Mmes E. MAILLOT, S. WANLIN et M. ZEHAF et MM. N. BODIN (2), M. FELT, J. KRIEGER, A. LORIGUET, A. POULIN et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- fait application de l'article 40 du Règlement Intérieur de la CAGB afin de « procéder à un vote séparé sur une ou plusieurs propositions faisant l'objet d'une délibération du Bureau »,
- attribue 94 subventions, pour un montant total de 253 576 € :
- Au titre du Volet Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance
 - o 1 000 € à l'Association d'Aide aux Détenus (2 AD)
 - o 1 000 € à l'ADDSEA-SOLEA
 - o 1 000 € à l'Union Départementale des Associations Familiales du Doubs
 - o 500 € à Planoise Karaté Academy
- Au titre du Volet Education/Parentalité/Jeunesse
 - o 7 700 € à Croqu'livres
 - o 7 500 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
 - o 2 000 € à Des Racines et des Feuilles
- Au titre du Volet Sport
 - o 500 € au Racing Besançon
 - o 1 200 € à l'Association Sportive Orchamps Besançon
 - o 1 200 € au CPB Lutte
 - o 500 € à l'ASPTT
 - o 1 000 € au Sporting Club Clémenceau
 - o 500 € à l'Olympique de Besançon Rugby
 - o 500 € à Orientation Team Besançon
 - o 500 € à Besançon Université Club Escrime
 - o 750 € à Promo Sport Besançon Judo
 - o 750 € à Ippon Karaté Shotokan (IKS)
 - o 500 € à Doubs Sud Athlétisme
 - o 500 € à PSB Football
 - o 2 000 € à Profession Sport 25
 - o 500 € au Club Sauvegarde de Besançon
 - o 500 € au Sporting Futsal Besançon
 - o 500 € au Volant Bisontin
 - o 500 € à Olof Palme

- 500 € à Besançon Boxe Académie
- 750 et 500 € au Handball Mahorais 25
- 500 € à PBHB
- Au titre du Volet Culture et Expression artistique
 - 3 000 € à la Ligue de l'Enseignement
 - 1 800 € à l'Association Julienne Javel
 - 750 € à l'Association Art'Espoir
 - 4 000 € au Carrefour d'Animation et d'Expressions Musicales (CAEM)
 - 10 000 € à la Compagnie un Château en Espagne
 - 1 000 € à l'Association Juste Ici
 - 1 000 € à AMUSO
- Au titre du Volet Santé et accès aux soins
 - 1 000 € à l'ANPAA
- Au titre du Volet Accès aux droits sociaux
 - 1 000 € aux Amis d'AC
 - 2 000 € à l'Union Régionale des CIDFF de Franche-Comté
- Au titre du Volet Accès à l'emploi, et Développement Economique
 - 9 810 € au Centre Omnisport Croppet
 - 10 000 € à l'Association Patrimoine Insertion 25
 - 8 500 € à l'ABAPE
 - 2 250 € à LIMPIO
 - 1 500 € à l'ADIE
 - 1 750 € à Réussite Emploi
 - 7 000 €, 3 000 € et 2 500 € à la Roue de Secours
 - 4 000 € à Coopilote
- Au titre du Volet Lutte Contre les Discriminations et égalités Femmes/hommes
 - 1 000 € à la Compagnie Boutique du Conte
 - 1 500 € à Solidarités Femmes
 - 9 000 € à Léo Lagrange Centre-Est
 - 600 € à Des Racines et des Feuilles
- Au titre du Volet Participation des Habitants et lien social
 - 7 500 € à Arc en Ciel Orchamps-Palente
 - 1 000 € à Vivons Ensemble
 - 3 000 € à l'APIM
 - 3 000 € à Tambour Battant
 - 1 500 € et 1 000 € à Radio Campus Besançon
 - 1 700 € à Semons en Famille
 - 3 000 € à l'ASEP
 - 300 € à Hand'ensemble Besançon
 - 3 000 € à Miroirs de Femmes - Reflets du Monde
 - 1 000 € au Réseau d'échanges réciproques des Savoirs (RERS)
 - 1 500 € à la Compagnie Teraluna
- Au titre du Volet Valeurs de la République
 - 1 000 € à Miroirs de Femmes - Reflets du Monde
 - 1 000 € à Planoise Karaté Académie
- Au titre du Volet Pilotage, Ingénierie, Ressources et Evaluation
 - 2 500 € à la MJC Orchamps-Palente
- Au titre du Volet Education/Parentalité/Jeunesse
 - 1 500 € au Centre Régional d'Information Jeunesse
 - 600 € à la MJC Palente-Orchamps
- Au titre du Volet Culture et Expression artistique
 - 1 666 € à la Ville de Besançon
- Au titre du Volet Santé et accès aux soins
 - 1 000 € à la MJC Palente-Orchamps
- Au titre du Volet Accès à l'emploi, et Développement Economique
 - 6 500 €, 6 000 €, 1 000 € et 8 000 € au Comité de Quartier Rosemont St Ferjeux
- Au titre du Volet Lutte Contre les Discriminations et égalités Femmes/hommes
 - 1 000 € et 3 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
- Au titre du Volet Accès à l'emploi, et Développement Economique
 - 3 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse
 - 1 000 € à la MJC Clairs-Soleils
- Au titre du Volet Participation des Habitants et lien social
 - 4 000 € à la Ville de Besançon - MQ de Planoise

- Au titre du Volet Participation des Habitants et lien social
 - o 2 000 € et 1 000 € à la MJC Palente-Orchamps
 - o 1 000 € à la Ville de Besançon – MQ Grette Butt
- Au titre du Volet Valeurs de la République
 - o 10 000 € à la Ville de Besançon – Pôle Culture et Tourisme
 - o 1 000 € à la Ville de Besançon – Direction Education
- Au titre du Volet Pilotage, Ingénierie, Ressources et Evaluation
 - o 2 500 € à la MJC Orchamps-Palente
- Au titre du Volet Education/Parentalité/Jeunesse
 - o 500 € à l'Antenne Petite Enfance
- Au titre du Volet Culture et Expression artistique
 - o 10 000 € aux 2 scènes
- Au titre du Volet Accès à l'emploi, et Développement Economique
 - o 4 500 € à GEIQ Industrie
- Au titre du Volet Accès à l'emploi, et Développement Economique
 - o 5 500 € et 4 000 € à la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon
- Au titre du Volet Accès à l'emploi, et Développement Economique
 - o 5 000 €, 3 000 € et 10 000 € à BGE Franche-Comté
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les participations financières nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets auprès de l'ensemble des partenaires identifiés dans le plan de financement prévisionnel des actions (Etat, Région de Franche-Comté, Département du Doubs, Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Fonds Social Européen).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisation à Dannemarie-sur-Crête

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur la demande de labellisation de la société MAISONS FRANCE CONFORT pour 1 logement à Dannemarie-sur-Crête, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.4 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. REMACK et Mme GARCIA correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. JUILLET et Mme BERCOT correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.5 - Protocole transactionnel avec la SEdD relatif à la part de logements publics à produire sur la ZAC des Epenottes à Serre-les-Sapins

MM. G. BAULIEU, N. BODIN (2) et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet de protocole transactionnel entre la sedD, le Grand Besançon et la commune de Serre-les-Sapins,
- autorise Monsieur le Président à signer ce protocole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

Bureau

Séance du jeudi 16 mars 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1), M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.1), M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Pascal CURIE, M. Dominique SCHAUSS, M. Bernard GAVIGNET, M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT

Secrétaire de séance : Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants : T. MORTON

Mandataires : N. BODIN



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 16 mars 2017

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____ 3

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 09/02/2017 _____ 3

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes _____ 6

Finances _____ 6

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2017) _____ 6

Ressources humaines _____ 6

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (aide aux communes, approvisionnements et magasins, TIC, environnement et cadre de vie, SYBERT) ____ 6

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique _____ 6

Information du Bureau - Gestion du Port Fluvial d'Agglomération - Bilan 2016 et perspectives 2017 _____ 6

Commission n°04 : Développement durable _____ 7

Rapport n°4.1 - Projet « La base des pratiques » - Convention de partenariat avec le Café des pratiques _____ 7

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage _____ 7

Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €) _____ 7

Rapport n°5.2 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Première programmation - Subventions inférieures ou égales à 10 000 € _____ 7

Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisation à Dannemarie-sur-Crête _____ 8

Rapport n°5.4 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention _____ 8

Rapport n°5.5 - Protocole transactionnel avec la SEdD relatif à la part de logements publics à produire sur la ZAC des Épenottes à Serre-les-Sapins _____ 8

Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Bureau
Séance du jeudi 16 mars 2017

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal du Bureau du 09/02/2017

M. BAULIEU.- Bonjour à tous. Je vous fais part des excuses de notre Président qui est absent de la région. Je vous invite donc tout simplement à travailler comme il convient malgré son absence. Je déclare la séance ouverte. J'ajoute à cela la vérification du quorum et je pense que c'est le cas, à voir simplement votre présence autour de la table.

S'agissant des pouvoirs, je crois que l'on m'a donné une petite fiche. Thierry MORTON a donné pouvoir à Nicolas BODIN. J'ai cru comprendre d'ailleurs que Yoran DELARUE nous quitterait également en cours de séance, mais il ne donne pas pouvoir. Comme je vous l'ai indiqué, nous avons les excuses de Jean-Louis FOUSSERET, ainsi que celles d'Alain BLESSEMAILLE. J'ajoute la formule un peu habituelle, mais nous y reviendrons d'une certaine manière. Je vous invite, lorsque nous sommes potentiellement concernés par telle ou telle question de conflit d'intérêts, à le signaler lors de l'examen des rapports. Généralement, c'est fait lorsque nous en avons connaissance. S'il y avait une omission, n'oubliez pas de le signaler. Cela vaut pour ici et c'est encore plus important en Conseil.

Nous avons besoin d'un ou d'une secrétaire de séance. Quelqu'un se déclare-t-il volontaire spontanément ? Ce sera Elsa MAILLOT, si elle n'y voit pas d'inconvénient.

S'adressant à Mme MAILLOT. Merci beaucoup, Elsa, pour cette approbation spontanée.

Je vous invite à approuver le procès-verbal de la séance du 9 février 2017. Avez-vous des observations sur ce procès-verbal, des demandes de modification ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est approuvé, merci.

Je vous invite à prendre quelques minutes. Je vais donner la parole à Jean-Philippe DEMILLIER pour une communication-information de tous les membres du Bureau, certains étant peut-être plus concernés que d'autres encore, sur les modalités de déclaration de patrimoine et d'intérêts, parce que c'est un sujet sur lequel il faut être toujours très attentif. Il ne faut jamais se dire que finalement, ce qui défraie la chronique ne concerne que les autres. Il vaut donc mieux suivre les choses avec attention et faire le nécessaire précisément avant d'être dans la chronique.

M. DEMILLIER.- Oui, merci, Monsieur BAULIEU. Dans le diaporama, vous avez un rappel pour les Vice-Présidents et des éléments nouveaux concernant les conseillers communautaires délégués.

M. BAULIEU.- J'insiste beaucoup pour que les Conseillers Communautaires Délégués soient extrêmement attentifs.

M. DEMILLIER.- Les Vice-Présidents ont dû normalement effectuer une déclaration d'intérêts et une déclaration de patrimoine en 2014 suite à leur élection. Tout au long du mandat, vous devez mettre à jour cette déclaration si des modifications substantielles interviennent en ce qui concerne votre patrimoine ou les mandats que vous pouvez détenir par ailleurs.

L'élément vraiment nouveau concerne les Conseillers Communautaires Délégués. La loi n'est pas forcément très claire sur le sujet, mais nous voyons de plus en plus d'articles et de doctrines. De plus, l'analyse de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Financière va également dans ce sens, considérant que les Conseillers Communautaires Délégués à l'Agglo et les Conseillers Municipaux Délégués à la Ville doivent également effectuer une déclaration d'intérêts et une déclaration de patrimoine. Nous avons eu des échanges récents avec la Haute Autorité qui confirme cette analyse. C'est un élément nouveau à réaliser pour vous.

M. BAULIEU.- Entendez bien, les Conseillers Communautaires Délégués, parce que c'est un dossier sérieux et vous allez en faire l'expérience. Merci, Monsieur CAHUZAC ! Je ferme la parenthèse, mais c'était dans la foulée. Maintenant, on pourrait ajouter d'autres noms, comme le dit Michel et il n'a pas tort.

M. DEMILLIER.- Passons peut-être à la diapo suivante pour rappeler de quoi nous parlons lorsque nous évoquons une déclaration d'intérêts. Ce n'est pas forcément simple. J'ai parcouru encore ces éléments cet après-midi. Il y a de nombreux éléments à renseigner, dont :

- les activités professionnelles et les activités de consulting sur les cinq dernières années,
- les différentes participations aux organes dirigeants de structures publiques ou privées,
- les participations financières,
- les fonctions de bénévole.

Cela va même jusqu'aux activités professionnelles du conjoint ou du concubin. Sachez, pour parfaire l'information, que ces déclarations d'intérêts sont publiées sur le site de la Haute Autorité.

Pour les déclarations de patrimoine, il y a également de nombreux éléments à renseigner sur :

- votre patrimoine immobilier,
- votre patrimoine même mobilier supérieur à 10 000 €,
- les parts sociales que vous pouvez détenir dans telle ou telle entreprise,
- les différents comptes bancaires,
- les produits d'épargne.

Par contre, ces différents éléments ne sont pas rendus publics, contrairement aux parlementaires, députés et sénateurs pour lesquels ces déclarations de situation patrimoniale sont publiées sur le site de la Haute Autorité.

En 2014, vous pouviez réaliser ces déclarations sous format papier, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il faut le faire obligatoirement sur le site Internet qui vous est indiqué. Nous vous enverrons le diaporama par email demain. Il y a également une possibilité d'être assisté par des agents de la Haute Autorité, il y a un numéro de téléphone. Je vous distribuerai des guides du déclarant, qui sont très éclairants sur les différentes modalités que vous aurez à réaliser. Nous enverrons un courrier du Maire de la Ville et du Président de l'Agglo pour indiquer que ces modalités devraient être réalisées d'ici le 15 mai pour les élus de l'Agglo, puisqu'ensuite, le Maire de la Ville et le Président de l'Agglo devront envoyer les différents arrêtés de délégation de fonction et de signature vous concernant. Ce serait donc bien que vous réalisiez ces déclarations d'ici le 15 mai. J'ai rappelé qu'il y avait des sanctions si ces différentes modalités n'étaient pas respectées, sanctions qui vont jusqu'à l'inéligibilité, mais nous en serions au stade ultime.

Pour terminer, suite à ces déclarations, le Président de l'Agglo prendra des arrêtés de déport, c'est-à-dire que dans les domaines où vous aurez indiqué que vous avez un conflit d'intérêts, le Président de l'Agglo désignera un autre élu pour poursuivre les dossiers de ce domaine.

M. BAULIEU.- Merci. J'ai noté que tous les délégués communautaires étaient très attentifs, mais j'insiste beaucoup. Jean-Philippe vous a donné le délai. C'est donc à faire sous deux mois. Vous remarquerez que cela peut être une déclaration consistante lorsque vous en prendrez connaissance à l'écran, puisque cela ne se fait plus qu'en ligne maintenant.

S'adressant à Marcel FELT. Marcel, tu as quelque chose à ajouter.

M. FELT.- J'ai deux questions. Quelle est la date de la situation patrimoniale pour la déclaration au 15 mai ?

M. BAULIEU.- C'est à la date de la déclaration. D'ailleurs, Jean-Philippe a précisé que tous les Vice-Présidents qui ont fait des déclarations en 2014 devraient être attentifs à bien aller voir ce que nous avons mis dedans pour faire les modifications si des éléments à déclarer ont changé.

M. FELT.- J'ai une autre question. Avez-vous la définition du concubinage ? Je m'y connais en droit civil, mais cela peut-être changer. Qu'est-ce qu'un concubinage pour la Haute Autorité ?

M. DEMILLIER.- Cela va jusqu'au conjoint avec lequel on vit.

M. FELT.- Est-ce depuis quinze jours ou depuis trois ans ? C'est cela la question. Il faut pimenter un peu !

M. BAULIEU.- Un peu d'humour ne nuit pas, mais j'invite vraiment les conseillers délégués à faire le nécessaire et les Vice-Présidents à suivre leur déclaration. Je sais que je n'ai pas touché la mienne, mais je ne sais même pas si des choses doivent être changées. Je dois regarder.

M. BODIN.- J'ai une remarque à faire. Les déclarations sont publiques. Les élus bisontins qui ne perçoivent pas d'indemnité en tant que conseillers communautaires délégués doivent-ils faire une déclaration ?

M. DEMILLIER.- Je n'ai pas forcément compris la première question. Les déclarations d'intérêts sont publiques, mais pas les déclarations de situation patrimoniale. Il y a deux déclarations différentes : la déclaration d'intérêts et la déclaration de situation patrimoniale.

M. BAULIEU.- Nicolas, tu viens de nous indiquer que tu en avais fait une en tant qu'adjoint à Besançon.

S'adressant à M. DEMILLIER. Jean-Philippe, un élu qui devrait la faire en tant qu'adjoint à la Ville et en tant que Vice-Président ici n'en fait qu'une, n'est-ce pas ?

M. DEMILLIER.- C'est cela, il n'en fait qu'une.

M. BAULIEU.- Nicolas, tu as fait ta déclaration.

M. BODIN.- Oui, mais j'ai changé de situation.

M. RUYSEN.- À ce moment-là, vous ajustez votre déclaration pour tenir compte de vos nouvelles responsabilités et d'une éventuelle évolution de votre situation.

M. DEMILLIER.- C'est la déclaration d'intérêts qu'il faut faire évoluer aujourd'hui par rapport au mandat de CCD (Conseiller Communautaire Délégué).

M. RUYSEN.- La déclaration patrimoniale est distincte de la déclaration d'intérêts.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Lorsqu'il y a pluralité de raisons à déclarer, on n'en fait qu'une, mais cette déclaration doit être mise à jour. Dans ton cas, tu es CCD, cela ne s'ajoute pas, tu n'as pas une obligation supplémentaire, mais comme tous ceux qui ont déclaré, il faut la mettre à jour. Je suis le premier à reconnaître que je ne m'en suis pas trop soucié.

M. DEMILLIER.- Vous devez effectivement mettre à jour votre déclaration d'intérêts si vous avez de nouveaux mandats depuis 2014.

M. BAULIEU.- S'il n'y a rien, il n'y a rien à faire.

M. DEMILLIER.- Sur la déclaration de situation patrimoniale, c'est une modification substantielle. Nous avons donc demandé à la Haute Autorité ce que cela voulait dire. Ils n'ont pas forcément de définition très précise, c'est à chacun d'en juger.

Mme DONEY.- J'allais poser la question. Qu'est-ce qui est substantiel ou non ? S'il y a des modifications à apporter et que la déclaration a été rédigée en 2014, de quelle façon se modifie-t-elle ?

M. DEMILLIER.- Merci pour la question. La difficulté est celle-là. Quand vous les avez remplies par écrit en 2014, la Haute Autorité a incrémenté un certain nombre d'éléments informatiques, mais elle ne va pas vous la redonner sous ce format. Il faut donc refaire une déclaration. Par contre, pour ceux qui l'ont effectuée depuis le 15 octobre 2016, vous l'avez saisie en version informatique et je pense qu'il y en a peu autour de la table.

M. BAULIEU.- Oui, même au regard des élections en général, la plupart sont antérieures, y compris pour ceux qui ont été élus en 2015 pour d'autres instances. Merci. Nous n'irons pas forcément au bout des questions, mais il est important que vous ayez bien noté l'obligation qui est la vôtre. Maintenant, tous autant que nous sommes autour de la table, nous devons faire cette déclaration. Merci. Je vous invite à aborder le volet décisionnel de l'ordre du jour.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2017)

M. BAULIEU.- Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est décidé, merci.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (aide aux communes, approvisionnements et magasins, TIC, environnement et cadre de vie, SYBERT)

M. BAULIEU.- Avez-vous des observations ou des interrogations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est décidé, merci.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Information du Bureau - Gestion du Port Fluvial d'Agglomération -
Bilan 2016 et perspectives 2017

M. BAULIEU.- Ce rapport n'est pas à présenter en séance. Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas. Comme c'est un rapport d'information, il ne doit pas y avoir de vote. C'est une prise de connaissance. En avez-vous bien pris connaissance ? Merci beaucoup.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Projet « La base des pratiques » - Convention de partenariat avec le Café des pratiques

M. BAULIEU.- Ce rapport fait l'objet d'une présentation en séance.

Mme PRESSE.- Après une étude de faisabilité, le Café des pratiques situé à Besançon ouvre sa Base des pratiques. C'est pour cette Base des pratiques que nous vous demandons un avis, sachant que le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) a déjà financé le démarrage de cette activité à hauteur de 4 000 € et que la Ville de Besançon a également donné deux subventions de 1 000 €. Vous avez le détail des objectifs. Il s'agit tout d'abord de récupérer des matériaux auprès de commerçants ou d'entreprises.

Actuellement, 80 entreprises fournissent des matériaux. Ce sont des petites entreprises et des plus grosses. Vous avez par exemple :

- Jardiland à Châteaufarine,
- Art et Fenêtres à Serre-les-Sapins,
- TRI à Quingey,
- Renault au Chaprais,
- Stanley (groupe Black & Decker),
- Les Comptoirs Thé Café.

Ces matériaux servent dans le secteur des loisirs créatifs. Familles Rurales, Francas, enseignants et animateurs du périscolaire souhaitent utiliser ces matériaux.

Vous avez un plan de financement dans votre rapport. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Il est financé sur une ligne « Plan Climat ». Il aurait pu l'être dans le cadre du TEPOS (Territoire à Énergie Positive), mais pour des raisons de conflit d'intérêts, il est financé sur le Plan Climat Air Énergie Territorial. Dans le TEPOS, il aurait fait partie de l'action 7 « écologie industrielle », c'est-à-dire l'économie circulaire.

M. BAULIEU.- Merci, Françoise. Avez-vous des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

M. BAULIEU.- Avez-vous des observations ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°5.2 - Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Première programmation - Subventions inférieures ou égales à 10 000 €

M. BAULIEU.- Je pense que vous avez analysé toutes les subventions, tout comme sur le rapport suivant. Avez-vous des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Vous l'avez regardé dans le détail, ce qui est très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est décidé, merci.

Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accèsion à la propriété -
Labellisation à Dannemarie-sur-Crête

M. BAULIEU.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est décidé, merci.

Rapport n°5.4 - Programme d'aide à l'accèsion à la propriété - Demandes de subvention

M. BAULIEU.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°5.5 - Protocole transactionnel avec la SEdD relatif à la part de logements publics
à produire sur la ZAC des Épenottes à Serre-les-Sapins

M. STEPOURJINE.- Dans les années 2000, le District avait dans son PLH (Programme Local de l'Habitat) un dispositif d'aide aux communes de financement des études préopérationnelles pour le développement de l'habitat à condition de programmer au moins 20 % de logements conventionnés. L'Établissement Public Foncier (EPF) n'existant pas à l'époque, le District procédait à l'achat de terrains à la demande des communes. La commune de Serre-les-Sapins porte, depuis les années 2000, le projet d'aménagement d'un nouveau quartier. C'est ainsi que nous avons acheté deux terrains sur la commune, l'un de 7 952 m², revendu en 2013 à la SEdD (Société d'Équipement du Département du Doubs) au prix de 95 424 € et l'autre de 6 428 m² à vendre à la SEdD au prix de 79 616 €.

Ces recettes servent au Grand Besançon pour intervenir par le biais de subventions d'équilibre exceptionnelles attribuées aux bailleurs. Lors de la première tranche, la SEdD a intégré 32 logements locatifs publics. Suite à cette vente, elle intégrera 26 nouveaux logements supplémentaires conformément au PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune approuvé en février 2014. Nous vous invitons à vous prononcer sur ce projet de protocole.

M. BAULIEU.- Merci. Avez-vous des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Certains élus, dont moi-même, Alain BLESSEMAILLE, Nicolas BODIN, Bernard GAVIGNET, Jean-Yves PRALON et Dominique SCHAUSS, ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est décidé, merci.

Examen des rapports qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

La séance est levée.